


Informations et procédure pour l'admission en Master of Arts HES-SO in Conservation-restoration			
COR-FOR3-REF031	Direction HE-Arc CR	Etat au 17.11.2015	

Dates importantes

- Délai d'inscription : 15 avril (inscription sur dossier et VAE, 31 janvier)
- Concours d'admission : sur 1 jour, en mai (test pratique et entretien)
- Décision du jury : début juin
- Accueil nouveaux étudiants : Semaine 37 (une semaine avant la rentrée, présence impérative)

Informations

- Etudiant d'un jour : sur inscription (voir site internet)
- Portes ouvertes : en novembre, les années impaires

Pour un plus grand confort de lecture, les textes sont rédigés au masculin.

Ils s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les indications exposées sur ce document ne peuvent fonder un droit, seuls les textes légaux font foi

Table des matières

Partie 1 : Conditions générales Master	2
1. Titres demandés pour l'inscription au concours d'admission.....	2
Titres suisses	2
Titres étrangers	2
Partie 2 : Informations générales	2
2. Décision d'admission.....	2
3. Candidats étrangers et/ou non-francophone	2
Visa et permis de séjour.....	2
Niveau de français.....	2
Conditions de participation au concours d'admission des candidats non-résidents en Europe.....	2
4. Demandes d'équivalence de modules– Formation équivalente.....	3
5. Procédure de validation des acquis d'expérience (VAE).....	3
6. Nouveaux étudiants	3
Semaine d'accueil – 1 semaine avant la rentrée.....	3
Ordinateur portable.....	3
Matériel personnel.....	3
Horaires.....	3
7. Frais d'études et écolage.....	4
8. Contacts	4
Partie 3 : Procédure d'admission Master.....	4
9. Envoyer le dossier d'inscription – attention aux délais.....	4
Dossier administratif	4
Dossier personnel.....	4
10. Payer la taxe d'inscription	4
11. Participer au concours d'admission – selon convocation reçue	4
Evaluation d'une documentation en conservation	4
Entretien avec le jury d'admission	4
Test d'aptitude	5
12. Candidats refusés – éventuellement contacter le jury	5
13. Candidats acceptés – confirmer son inscription	5
Validation de l'inscription	5

Partie 1 : Conditions générales Master

1. Titres demandés pour l'inscription au concours d'admission

Dans le cadre du Swiss Conservation-Restoration Campus (Swiss CRC), la HE-Arc CR accueille deux orientations du Master en Conservation-restauration :

1. **Objets archéologiques et ethnographiques (CRAE)**
2. **Objets scientifiques, techniques et horlogers (CROSTH)**

L'admission en Master of Arts HES-SO en Conservation-restauration est soumise à une sélection des candidatures effectuée par le jury d'admission. Cette sélection est effectuée sur la base d'un dossier, d'un entretien et d'un test d'aptitude. Elle a lieu une fois par année au printemps précédent la rentrée académique.

Les candidats peuvent se présenter au maximum deux fois.

Le concours d'admission est ouvert aux candidats au bénéfice d'un des titres suivants :

Titres suisses

- Bachelor of Arts HES-SO, BFH et SUPSI en conservation.
- Diplômes HES en conservation-restauration orientations CRAE/CROSTH délivrés de 2000 à 2010.

Titres étrangers

- Bachelors, licences et titres en conservation jugés équivalents

Partie 2 : Informations générales

2. Décision d'admission

Début-juin, la décision définitive d'admission est communiquée aux candidats.

3. Candidats étrangers et/ou non-francophone

Visa et permis de séjour

Il appartient aux candidats de nationalité étrangère de s'informer des dispositions à prendre auprès des autorités compétentes et des conditions requises pour obtenir un permis de séjour.

Renseignements auprès du [Service des Migrations](#) du Canton de Neuchâtel.

Les délais et les procédures sont différents si l'étudiant provient d'un pays de la Communauté européenne ([CE](#)) et de l'[AELE](#) ou si l'étudiant provient d'un « [Etat tiers](#) ».

Niveau de français

La grande majorité des cours dispensés et travaux demandés sont en français. Un niveau de français B1/B2 est recommandé pour le Bachelor et le Master.

La plupart des enseignants communiquent également en allemand ou en anglais.

Les étudiants ont le choix de la langue de rédaction de leur diplôme parmi les langues employées au sein du Swiss Conservation-restauration Campus : français, allemand, italien et anglais. La rédaction du diplôme en français requiert un niveau B2/C1.

En cas de doute sur le niveau de français des candidats lors de l'entretien d'admission ou plus tard dans le cursus, la HE-Arc CR peut demander aux étudiants de suivre des cours de soutien en français.

Dès leur admission et sans frais d'écologie supplémentaire, les étudiants de la HE-Arc peuvent s'inscrire aux cours de soutien dispensés par l'Institut de langue et de civilisation française de l'Université de Neuchâtel. Cet institut organise également des cours durant l'été.

Renseignements cours de français : www.unine.ch

Renseignement et auto-évaluation du niveau de langue, Conseil de l'Europe : www.coe.int

Conditions de participation au concours d'admission des candidats non-résidents en Europe

Ces candidats doivent satisfaire aux conditions d'admission et faire parvenir un dossier d'inscription complet.

Dans la mesure où un candidat ne peut se rendre à la HE-Arc pour effectuer le test d'aptitude pratique en raison de l'éloignement géographique ou de conditions administratives empêchant ce déplacement, il doit fournir des lettres de recommandation concernant ses aptitudes manuelles et son expérience pratique et doit joindre au dossier toutes pièces susceptibles d'étayer sa candidature (dessins, photographies de réalisations artistiques ou artisanales, etc.).

Dans tous les cas, le jury prendra rendez-vous avec le candidat pour un entretien téléphonique ou par internet (Skype).

4. Demandes d'équivalence de modules – Formation équivalente

Les demandes d'équivalence de modules ou de dispense de certains cours peuvent être évoquées lors de l'entretien d'admission.

La demande formelle devra être déposée au moyen du formulaire d'inscription aux modules, pendant les journées d'information pour les nouveaux étudiants, la semaine avant la rentrée.

Le formulaire d'inscription aux modules est transmis aux candidats admis, durant l'été.

Les demandes d'équivalence/dispense doivent être accompagnées de justificatifs :

- relevés de notes
- copies des titres
- plans de cours, etc...

La décision sera communiquée par e-mail au maximum six semaines après réception de la demande. La fréquentation des cours est obligatoire jusqu'à la décision.

5. Procédure de validation des acquis d'expérience (VAE)

Les candidats au bénéfice d'une expérience professionnelle en conservation-restauration et répondant aux conditions émises par la HES-SO peuvent présenter leur candidature dans le cadre d'une procédure de validation des acquis de l'expérience dans une limite maximale de 120 ECTS pour la formation Bachelor (180 ECTS au total) et de 60 ECTS pour la formation Master (120 ECTS au total).

Le règlement en la matière est disponible sur le site internet de la HES-SO.

Un premier contact informel avec la HE-Arc CR est recommandé avant de déposer un dossier VAE :

Contact HE-Arc : conservation-restauration@he-arc.ch

Contact HES-SO : vae@hes-so.ch

6. Nouveaux étudiants

Semaine d'accueil – 1 semaine avant la rentrée

La présence des nouveaux étudiants est impérative.

Sujets abordés durant la semaine :

- Immatriculation (inscription administrative)
- Formulaire
- Inscription aux modules (inscription pédagogique)
- Informations organisation de l'école et des études
- Information sur l'utilisation des ressources informatiques de l'école

Ordinateur portable

Les étudiants de la He-Arc CR doivent être en possession d'un **ordinateur portable**.

Les étudiants qui possèdent déjà un ordinateur doivent contacter le service informatique pour s'assurer que la configuration de leur machine est conforme aux standards HE-Arc.

Contact service informatique HE-Arc : helpdesk@he-arc.ch.

Les étudiants qui ne possèdent pas d'ordinateur doivent s'en procurer un.

Ils peuvent le commander à prix préférentiel via le site internet mentionnés ci-dessous. Cet achat ne peut être effectué qu'une fois l'admission confirmée (création du compte informatique @he-arc.ch).

Les ordinateurs commandés via ce site sont livrés au service informatique HE-Arc qui les configure et informe les étudiants lorsque leur machine est disponible.

Site internet : <http://serviceinfo.he-arc.ch/>.

Matériel personnel

Les étudiants doivent se procurer un ensemble de petit matériel et d'outils dont la liste est transmise lors des journées d'accueil qui ont lieu la semaine avant la rentrée. Ce matériel devra être acquis dans le premier mois de la formation et accompagne l'étudiant sur l'ensemble de son cursus.

Horaires

Les horaires sont diffusés sur internet durant l'été; ils peuvent faire l'objet de modifications.

Rentrée académique : lundi de la semaine 38 (environ 15 septembre).

7. Frais d'études et écolage

Voir document de référence : COR-FOR3-REF0029-Taxes et frais liés aux études diffusé sur www.he-arc.ch.

8. Contacts

Haute Ecole Arc Conservation-restauration
Espace de l'Europe 11, 2000 Neuchâtel
T +41 (0)32 930 19 19, F +41 (0)32 930 19 20
conservation-restauration@he-arc.ch, www.he-arc.ch

La HE-Arc CR est membre de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HE-Arc CR est l'une des 4 institutions du Swiss Conservation-Restoration Campus (www.swiss-crc.ch).

Partie 3 : Procédure d'admission Master

9. Envoyer le dossier d'inscription – attention aux délais

Le dossier d'inscription est composé d'un dossier administratif et d'un dossier personnel.

Dossier administratif

Le dossier administratif comprend **obligatoirement** :

- le formulaire de demande d'admission rempli et signé
- toutes les annexes demandées sur le formulaire

Dossier personnel

Le dossier personnel comprend :

- une lettre de motivation (**obligatoire**) expliquant le choix du candidat pour cette formation et son projet professionnel
- une documentation écrite d'un projet de conservation rédigée par le candidat (**obligatoire**). Le projet peut avoir été mené par lui-même ou réalisé avec sa participation

Tout autre document ou réalisations à l'appui de la candidature peuvent être apporté lors du concours d'admission (rapports de stage, dessins, photos, créations techniques et/ou artistiques, etc.).

10. Payer la taxe d'inscription

A la réception du dossier d'inscription complet, la HE-Arc CR transmet une lettre de confirmation et la facture concernant les frais d'inscription (CHF 150.-).

Dans le cas où le domicile permanent du candidat est situé hors Europe, nous demandons aux candidats de s'acquitter des frais d'inscription en payant directement au secrétariat (en francs suisses uniquement), au plus tard le jour du concours d'admission.

Une preuve du paiement est demandée le jour du concours d'admission.

11. Participer au concours d'admission – selon convocation reçue

Le concours d'admission permet d'apprécier les connaissances et les motivations des candidats ainsi que d'estimer leur capacité à suivre la formation menant au Master en Conservation-restauration.

Il est organisé de la manière suivante :

Evaluation d'une documentation en conservation

Le jury évalue la documentation écrite d'un projet de conservation fournie par le candidat.

Entretien avec le jury d'admission

Cet entretien permet au candidat de présenter son dossier personnel et d'exposer ses motivations professionnelles.

Le jury peut demander au candidat de commenter la documentation écrite d'un projet de conservation qu'il a soumise.

Test d'aptitude

Un test d'aptitude peut être organisé à la suite de l'entretien.

Ce test, d'une durée comprise entre 2 et 4 heures, a pour objectif d'évaluer, dans un temps limité, les aptitudes manuelles et méthodologiques du candidat.

Tout autre document ou réalisations à l'appui de la candidature peuvent être apporté lors du concours d'admission (rapports de stage, dessins, photos, etc.)

12. Candidats refusés – éventuellement contacter le jury

Les candidats n'ayant pas été retenus ont la possibilité de contacter l'un des membres du jury d'admission pour un entretien et des conseils en vue d'une nouvelle candidature.

13. Candidats acceptés – confirmer son inscription

Validation de l'inscription

Les candidats retenus doivent obligatoirement **confirmer leur inscription**.